

Votez par internet
www.cre2.webvote.fr

SCANNEZ CE QR CODE ET
ACCÉDEZ AU SITE DE VOTE



Nom Prenom
Adresse
Code Postal Ville

1

SAISISSEZ VOTRE CODE VOTANT

12345678

2

RENSEIGNEZ VOTRE NOMBRE DE LICENCES

Le nombre de licences FFE au 31 août 2022 est
consultable depuis votre espace SIF.

3

SAISISSEZ VOTRE MOT DE PASSE

12345678

*Grattez la pellicule masquant le mot de
passe. Ne pas essayer de détacher la pel-
licule.*

Lamotte, le 25 novembre 2022,

Madame, Monsieur,

Le mardi 06 décembre 2022 se tiendront les Assemblées générales ordinaires des Comités Régionaux d'Équitation et des Comités Régionaux de Tourisme Équestre.

Vous êtes invité(e) à voter exclusivement par internet sur le site www.cre2.webvote.fr à partir du samedi 26 novembre 2022 à 08h00 et jusqu'au mardi 06 décembre 2022 à XXhXX en première convocation. En l'absence de quorum, le vote se poursuivrait du 07 décembre 2022 à 08h00 au mardi 13 décembre 2022 à XXhXX.

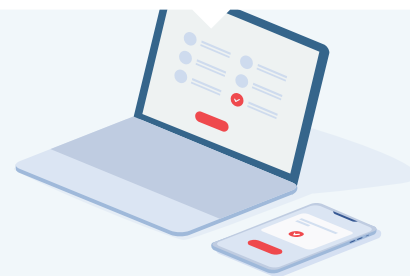
En fonction de la participation des organes déconcentrés à ce processus de vote, vous pouvez trouver, jointes à ce courrier, les convocations suivantes :

- La convocation à l'Assemblée générale ordinaire de votre CRE ;
- La convocation à l'Assemblée générale ordinaire de votre CRTE, le cas échéant.

Nous vous remercions de votre participation.

Comment voter par internet ?

Je vote par internet
Du samedi 26 novembre 2022
au mardi 06 décembre 2022



1. Accédez au site de vote

Saisissez l'adresse dans la barre url du navigateur ou scannez le QR code situé au recto.

www.cre2.webvote.fr



2. Authentifiez-vous

- 1 Saisissez **votre code votant** présent au recto de ce document.
- 2 Renseignez **le nombre de licences FFE au 31 août 2022** de votre groupement équestre.
Cette donnée est disponible depuis votre espace FFE Club SIF en téléchargeant l'attestation de licence (dans le menu de gauche cliquez « Attestation nb lic »).
- 3 Saisissez **votre mot de passe** présent au recto après avoir gratté la pellicule.



3. Votez

Exprimez vos choix pour les différentes Assemblées générales qui vous seront proposées. **Attention, vous pouvez avoir à vous exprimer sur plusieurs Assemblées générales. Ne vous déconnectez pas avant d'avoir finalisé vos votes.**



Pour toute question sur le processus de vote

Une cellule d'assistance technique est à votre disposition 7J/7 24h/24 par téléphone au **02 96 50 80 55**.



Confidentialité et contrôle des opérations

Votre vote est confidentiel, il vous appartient de ne pas confier vos codes confidentiels de vote et de vérifier que personne ne soit présent à vos côtés durant votre vote. La prestation de vote électronique est réalisée par **Gedivote**, prestataire technique expérimenté et spécialisé. Le système de vote est en outre certifié, par un expert indépendant, comme **garantissant l'anonymat, la confidentialité et la fiabilité du vote.**

La totalité du processus de vote est placée sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations de vote de la FFE avec l'assistance de Maître Mayeul ROBERT, Huissier de Justice. Ils sont les garants de la sincérité et de la transparence du scrutin ainsi que du respect du secret du vote.